



Rapporteur : M. SOULABAILLE

N° CP_2025_0196

18 - Environnement

Restauration du Moulin de la Corbière - Avenant n° 5 au lot gros oeuvre - Avenant n° 6 au lot voiries et réseaux divers

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNÉ, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 24 juin 2019, 3 décembre 2020, 30 septembre 2021, 30 mai 2022, 26 septembre 2022, 23 janvier 2023, 9 mai 2023, 18 septembre 2023, 20 novembre 2023 et 12 février 2024 ;

Expose :

I. RAPPEL DE L'OPÉRATION ET DU PROGRAMME DES TRAVAUX

Le Département d'Ille-et-Vilaine a confié à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine un mandat pour la restauration du Moulin de la Corbière situé à Marpiré (35).

Le programme de cette opération a pour objectifs principaux :

- l'amélioration des conditions d'accueil des agent.es des espaces naturels sensibles du Département travaillant sur le site ;
- la création des conditions d'accueil du grand public sur ce site ;
- l'aménagement de ce lieu comme site de formation et de réunions pour des groupes internes et externes.

II. AVENANT N° 5 DU LOT GROS ŒUVRE

Lors de sa réunion du 1^{er} avril 2025, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 5 au lot n° 2 Gros œuvre.

Le marché n° M20210021 - lot n° 2 Gros œuvre a été notifié à l'entreprise LA PIERRE ET LE CISEAU le 13 octobre 2021 pour un montant de 114 000 euros HT, soit 136 800 euros TTC.

Le présent avenant porte sur les prestations de thermolaquage de la porte d'entrée de l'étage.

Il est prévu une métallisation par thermolaquage de la porte initialement prévue en acier brut pour la protéger de l'humidité et éviter la rouille.

Objet		Montant HT en euros	Pourcentage d'augmentation résultant de l'avenant
N° Avenants	Montant marché initial	114 000 euros	
1	Réalisation d'un vide sanitaire et d'une trappe d'accès	10 852,80 euros	9,52 %
2	Prestations de gros-œuvre pour adaptation du silo	9 645,09 euros	8,46 %
3	Dépose et évacuation du lambris	1 092,39 euros	0,96 %
4	Mise en place et location pompe / moins-value trappe	-1 202,03 euros	-1,05 %
5	Thermolaquage de la porte d'entrée de l'étage	1 537,84 euros	1,35 %
Montant total avenants HT en euros		21 926,09 euros HT	17,88 %
Montant du marché après avenants		135 926,09 euros HT, soit 163 111,31 euros TTC	

S'agissant d'une augmentation supérieure à 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

A ce stade, l'enveloppe confiée à la société publique locale est suffisante.

III. AVENANT N° 6 DU LOT VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

Lors de sa réunion du 1^{er} avril 2025, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 6 au lot n° 1 Voiries et réseaux divers.

Le marché n° M20210020 - lot n° 1 Voiries et réseaux divers a été notifié à l'entreprise COUDRAY Henry SAS le 13 octobre 2021 pour un montant de 45 578 euros HT, soit 54 693,60 euros TTC.

L'avenant porte sur la dépose et repose des réseaux eaux pluviales avec terrassement en pied de bâtiment et remise de terre végétale pour permettre de finaliser l'étanchéité en partie basse du bâtiment.

A la suite des découvertes de chantier réseaux, leur déplacement est nécessaire pour réaliser l'étanchéité du mur côté étang ; l'intervention est prévue en 2 phases (dépose et repose), en site d'accès contraint. L'étanchéité sur cette zone est nécessaire compte tenu des remontées d'humidité dans les vestiaires et les sanitaires.

Objet		Montant HT en euros	Pourcentage d'augmentation résultant de l'avenant
N° Avenants	Montant marché initial	45 578 euros	
1	Raccordement drain et réalisation réseau EP	693 euros	1,52 %
2	Création d'un regard	856 euros	1,88 %
3	Réalisation de tranchées, mise en place de fourreaux et modification du réseau d'eaux pluviales	3 456,50 euros	7,58 %
4	Réalisation de tranchées et suppression de réseaux existants	5 782 euros	12,69 %
5	Travaux de nivelage et aménagement façade	2 565 euros	5,63 %
6	Dépose / repose des réseaux	7 935 euros	17,41 %
Montant total avenants HT en euros		21 287,50 euros	46,71 %
Montant du marché après avenants		66 865,50 euros HT soit 80 238,60 euros TTC	

S'agissant d'une augmentation supérieure à 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

A ce stade, l'enveloppe confiée à la société publique locale est suffisante.

Décide :

- d'autoriser la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine, mandataire, à signer l'avenant n° 5 au marché n° M20210021 relatif au lot n° 2 - Gros œuvre, joint en annexe 1 ;
- d'autoriser la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine, mandataire, à signer l'avenant n° 6 au marché n° M20210020 relatif au lot n°1 - Voiries et réseaux divers, joint en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
25 avril 2025
ID: CP_2025_0196

Pour extrait conforme